

Rectorat de Bordeaux
Direction des Examens Concours
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-1 à D337-25-1, portant règlement général du Certificat d'Aptitude professionnelle et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

ARRETE

Article 1 : Le jury JURY-DI de l'EXAMEN CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE, Spécialités Conducteur d'installations de production, Boulanger, Pâtissier, Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières, Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier, Maintenance des véhicules option C - Motocycles, Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles, Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention, Maintenance des matériels option C- Matériels d'espaces verts, Aéronautique option : systèmes, Aéronautique option : structures, Réparation des carrosseries, Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, option A - Chaudronnerie, Conducteur livreur de marchandises, Equipier polyvalent du commerce, Esthétique cosmétique parfumerie, Agent de prévention et de médiation, Agent de sécurité est constitué comme suit pour la session 2022-05 :

Président

M. STEPHANE CHAMPY

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Vice-président

M. MICHEL MOLINIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

LP LA MORLETTE CENON CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Membre de l'enseignement

M. FRANCOIS CARREYRE

CFA ICM CFA INSTITUT CH DES METIERS BORDEAUX
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQ

M. BENOIT DENIAU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP LYC METIER ALPHONSE BEAU DE ROCHAS
BORDEAUX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Membre professionnel

Mme SEVERINE ADAM
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
ESTHETIQUE COSMETIQUE

M. PHILIPPE JOANLANNE

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 08 novembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

